

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 juin 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—ANNONCE D'UNE SURTAXE SUR L'IMPORTATION DE CHEMISES EN ÉTOFFE TISSÉE

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, le 14 mai dernier, lorsque j'ai informé la Chambre de la nouvelle politique canadienne relative aux textiles, j'ai appelé l'attention des honorables députés sur le fait que le gouvernement étudiait la situation de plus en plus critique provoquée par les importations de chemises à des prix entraînant la dislocation des marchés. J'ai aussi indiqué qu'en attendant la mise en œuvre complète de cette nouvelle politique, le gouvernement se servirait des moyens actuellement à sa disposition.

Comme on le sait, le nombre des emplois dans l'industrie canadienne de la chemise diminue et un bon nombre d'usines ont déjà dû cesser leurs opérations.

Des chemises en étoffe tissée, pour hommes et garçons, sont présentement importées au Canada en quantités considérables hors des cadres définis par les arrangements de limitation des pays exportateurs, et ce à des prix tels que de graves préjudices sont causés aux travailleurs et aux manufacturiers canadiens. En plus, il appert que les producteurs canadiens sont menacés d'un danger plus grave encore, puisque des importateurs s'appêtent à se procurer des quantités supplémentaires considérables de ces chemises à bas prix, fabriquées de tissus et provenant de pays qui ne sont pas «couverts» par les ententes inter-gouvernementales existantes.

[Traduction]

Conformément donc à l'article 7 du Tarif douanier, le gouvernement a décidé d'imposer une surtaxe sur ces chemises, sur une base non discriminatoire. Cette mesure entrera en vigueur le 2 juin, ce soir, à minuit.

La surtaxe ne s'appliquera pas cependant aux chemises importées au Canada en vertu d'arrangements de limitation déjà en vigueur. Quant aux autres chemises bon marché non couvertes par de tels arrangements, l'importation en sera permise en général à des niveaux équivalents à ceux de l'année précédente.

Le décret prévoit aussi que les chemises en transit aujourd'hui vers le Canada ne seront pas soumises à cette surtaxe.

Nous informons de cette mesure les gouvernements intéressés. Un avis officiel est également envoyé au GATT, dont les règlements permettent de prendre des mesures d'urgence lorsqu'il y a dislocation du marché provoquée par des importations causant un préjudice grave aux producteurs.

Conformément aux engagements assumés dans le cadre du GATT, de même que par ententes bilatérales, le Canada est prêt à entrer en consultation à ce sujet avec les gouvernements des pays exportateurs intéressés.

• (2.10 p.m.)

En empêchant l'importation accrue des chemises à des prix pouvant causer dislocation, le Canada entend sauvegarder son industrie de la chemise tout en tenant compte des intérêts du consommateur canadien et en respectant ses engagements internationaux.

En vertu de l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer des copies dans les deux langues officielles du décret du conseil relatif à l'imposition d'une surtaxe sur certaines catégories de chemises.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je me réjouis, comme tous les députés, j'en suis sûr, de ce que le ministre ait enfin pris l'initiative d'accorder un degré limité de protection à un petit secteur de l'industrie textile canadienne. J'espère que la surtaxe qui sera appliquée sera assez élevée pour faire face à la situation de façon convenable. Le ministre n'a pas indiqué le niveau de la surtaxe, et, par conséquent, nous ne savons au juste en quoi consiste réellement cette mesure de protection. Je le répète, j'espère qu'elle sera assez importante pour accorder une protection réelle aux manufacturiers canadiens de chemises et aux employés de cette industrie.

J'aimerais aussi qu'on annonce sous peu d'autres mesures visant d'autres marchandises qui sont très sérieusement touchées par les importations étrangères à bas prix. Cela est particulièrement important en raison de l'annonce qu'on a faite hier au sujet de la réévaluation du dollar canadien, décision qui contribuera, bien sûr, à réduire sérieusement la position concurrentielle de toute l'industrie canadienne. J'ai mentionné au ministre, en particulier, l'industrie de la chaussure et de